

[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 1862

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Quand la recherche de l'audience se pare des atours du droit à l'information

Photo d'Hannibal Kadhafi: la «Tribune de Genève» s'enfoncé

Jean-Daniel Delley (19 mars 2010)

Les lecteurs de la *Tribune de Genève* sont-ils des demeurés? C'est ce que semble croire le rédacteur en chef du quotidien genevois.

Pour justifier la publication, le 4 septembre 2009, des photos d'identité judiciaire d'Hannibal Kadhafi, Pierre Ruetschi prétend que ces images devaient illustrer l'humiliation subie par le fils du maître de la Libye. Une humiliation que traduisaient également la photo de Hans-Rudolf Merz s'excusant à Tripoli et celle d'un des employés exhibant les blessures infligées par le couple libyen, publiées simultanément. Triple visualisation d'une triple humiliation. Le lecteur moyen n'avait pas besoin d'une telle image pour saisir l'humiliation que représentent une

arrestation et une mise en cellule pour un fils à papa qui se croit tout permis. Les photos n'ont en rien ajouté une plus-value à l'information écrite (comme la version en ligne où ces photos ne figurent plus permet de le vérifier).

Le Tribunal de première instance jugera si la *Tribune de Genève* a contrevenu au droit. Ce qui est sûr par contre, c'est que le quotidien genevois a clairement bafoué l'éthique journalistique en ne respectant pas la sphère privée à laquelle même les voyous ont droit. Dire que l'intéressé est un personnage public n'autorise pas à publier n'importe lequel de ses portraits, en particulier ceux qui ressortissent d'une procédure judiciaire. Par ailleurs le journal a mal interprété le principe

d'opportunité. Comme l'a rappelé Daniel Cornu, le médiateur du groupe Edipresse, en cas de prise d'otages le journaliste ne doit rien entreprendre qui puisse compromettre leur libération.

Dans cette affaire, le droit à l'information n'est pas en jeu. Mais bien plutôt la recherche à tout prix du sensationnel, dont les éditeurs croient à tort qu'elle va les sauver de la désaffection des lecteurs. La «*blickéfaction*» de la presse conduit à restreindre progressivement la protection de la sphère privée, à jeter en pâture des informations qui n'en sont pas. Triste évolution d'une presse qui voit la dégradation de l'éthique professionnelle accompagner la chute de l'audience.